

Les tests et diplômes de français langue étrangère

Cinq pays accueillent plus de la moitié de l'ensemble des étudiants étrangers dans le monde : les États-Unis, le Royaume-Uni et la France qui représentent 12% des effectifs dans l'enseignement supérieur, l'Australie et l'Allemagne. La France accueille plus de 260 000 étudiants étrangers, ce qui la place au 3^{ème} rang après les États-Unis et le Royaume-Uni. Le choix du pays d'accueil est effectué en fonction de plusieurs critères, dont celui de la langue parlée et utilisée dans l'enseignement.

Les pays où l'enseignement est dispensé dans des langues largement répandues, l'anglais sans aucun doute, mais aussi le français et l'allemand, sont ceux qui accueillent le plus d'étudiants étrangers, d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour 80% des étudiants qui sont en mobilité en dehors des programmes ou accords d'échanges, la formation linguistique est un facteur

déterminant de l'attractivité des filières. La France est classée parmi les pays qui dispensent relativement peu de formations en anglais et qui développe avec une offre de formation ouverte aux étudiants étrangers le "français d'influence". Les étudiants repartent le plus souvent dans leur pays avec au moins le niveau B1 ou B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) souvent exigé par l'établissement à l'issue du séjour d'études.

Le CECRL du Conseil de l'Europe a défini, en 2001, les niveaux de maîtrise d'une langue étrangère. Il est désormais le référentiel qui s'est imposé avec 6 niveaux harmonisés pour les descripteurs des compétences langagières et toutes les situations et domaines dans lesquels on peut être amené à utiliser une langue étrangère.

Les tests et diplômes de français reconnus pour l'accès à l'enseignement supérieur français

Les critères académiques, pour la demande de visa de long séjour pour des études en France, ont été précisés par une circulaire interministérielle (Intérieur, Affaires étrangères, Enseignement supérieur et Recherche) le 27 janvier 2006. Parmi ces critères (niveau atteint par les candidats, qualité du cursus antérieur, cadre institutionnel du projet de mobilité, etc.) le critère 4 traite de l'importance « *des compétences linguistiques, avec le contrôle du niveau de maîtrise de français des candidats, sans exclure ceux qui révèlent un potentiel académique important.* »

Plusieurs tests et diplômes de langue française permettent d'attester du niveau suffisant de la maîtrise du français pour l'entrée dans un établissement supérieur français

- Pour s'inscrire en première ou deuxième année à l'université (niveaux Licence 1 et 2) ou en école d'architecture, les étudiants étrangers (hors Union européenne) doivent obligatoirement suivre la procédure de demande d'admission préalable (DAP). Dans ce cadre, ils doivent justifier de leur niveau de français, soit par un test de langue (TCF-DAP ou TEF), soit par un diplôme (DEL/DALF).
- Pour l'inscription en Licence 3, Master 1 et 2, Doctorat ou dans les Grandes Écoles, il n'y a pas de règle uniformément suivie, chaque institution étant libre de fixer ses critères d'admission en termes de compétence en français. Les étudiants doivent toujours se renseigner auprès de l'établissement dans lequel ils souhaitent s'inscrire.



Le TCF (Test de connaissance du français)

Le Test de connaissance du français (TCF), test des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est un test en français langue générale, standardisé et calibré, conçu par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), organisme certificateur membre d'ALTE (*The Association of Language Testers in Europe*). Le TCF répond aux exigences de qualité de la norme ISO 9001, version 2008, pour l'ensemble de ses processus. Le TCF peut être passé sur ordinateur dans certains pays pour les épreuves de compréhension et, très prochainement, pour l'épreuve d'expression écrite.

La validité des résultats est de deux ans. Il faut attendre au minimum 60 jours entre deux sessions si on souhaite passer une nouvelle fois les épreuves (TCF et/ou TCF-DAP). www.ciep.fr/tcf/

→ Études en France : demande d'admission préalable (DAP) et niveaux reconnus

Il existe une version spécifique du TCF (TCF-DAP) dans le cadre de la procédure de demande d'admission préalable (DAP), comportant une épreuve d'expression écrite obligatoire. www.ciep.fr/tcfdap/

Le TCF est le seul test reconnu par la Conférence des présidents d'université (CPU) pour les études en Licence 3, Masters 1 et 2. N.B. Le niveau demandé peut varier en fonction des demandes des établissements et/ou des programmes d'études.

→ Descriptif des épreuves du TCF et TCF-DAP : www.ciep.fr/tcf/

→ **Où s'inscrire et se renseigner sur les tarifs ?** Vous pouvez présenter les épreuves du TCF dans les 626 centres agréés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), répartis dans 141 pays dont la France. Pour s'inscrire, contactez directement le centre agréé pour obtenir des informations sur la date de l'organisation du test et le tarif des épreuves obligatoires et complémentaires. Le CIEP, en collaboration avec les cours de civilisation française de la Sorbonne (CCFS), organise à Paris des sessions mensuelles. Pour vous présenter à l'une de ces sessions : www.ccfs-sorbonne.fr/-Centre-CIEP-Sorbonne-.html

Centres agréés du TCF à travers le monde : www2.ciep.fr/tcf/centres/



Le TEF (Test d'évaluation de français)

Le TEF (Test d'évaluation de français), administré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), mesure de manière précise les compétences et le niveau de français général des candidats en les situant sur une échelle de niveaux indexée sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et sur les niveaux de compétence linguistique canadiens. Il comprend une série d'épreuves sous

forme de questionnaires à choix multiples -QCM- (compréhension écrite, compréhension orale, lexique et structure) et deux épreuves ouvertes (expression écrite et expression orale). Depuis 2005, il est disponible en version électronique avec e-tef (pour les épreuves au format QCM uniquement), qui permet la délivrance immédiate des résultats.

Les candidats peuvent se présenter au TEF autant de fois qu'ils le souhaitent. La durée de validité des résultats au TEF est laissée à l'appréciation des institutions utilisatrices ; la CCIP recommande une durée de validité des résultats de 1 an.

→ Études en France : demande d'admission préalable (DAP) et niveaux reconnus

Pour la DAP, entrée au niveau Licence 1 et 2 ou école d'architecture, le TEF est reconnu comme dispense du TCF-DAP (arrêté ministériel du 3 mai 2007), à condition d'avoir passé les épreuves obligatoires et obtenu à l'épreuve d'expression écrite un score de 325 points sur 450 correspondant au Niveau B2 du CECRL et à une note de 14/20. www.fda.ccip.fr/tef/
N.B. Le niveau demandé peut varier en fonction des demandes des établissements et/ou des programmes d'études.

→ Descriptif des épreuves du TEF : www.fda.ccip.fr/tef/epreuves

→ Où s'inscrire et se renseigner sur les tarifs?

Le TEF est présent dans une centaine de pays grâce à un réseau de plus de 400 centres agréés qui organisent les sessions. Pour s'inscrire au TEF, contactez directement le centre agréé de votre choix. Chaque centre agréé définit librement le calendrier des sessions qu'il organise et détermine le montant des inscriptions au TEF au regard des frais d'organisation des épreuves.

Centres agréés pour le passage du TEF : www.fda.ccip.fr/tef/centres



Les diplômes DELF (Diplôme d'études en langue française) et DALF (Diplôme approfondi de langue française)

Les diplômes DELF et DALF sont les diplômes officiels délivrés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, certifiant les compétences en français des candidats étrangers. Ils se composent de 6 diplômes indépendants, correspondants aux six niveaux du CECRL :

DELF A1, A2, B1, B2, et DALF C1 et C2. Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites. **À la différence des tests de langue, les diplômes du DELF et du DALF sont acquis pour la vie.**

→ Études en France : demande d'admission préalable (DAP) et niveaux reconnus

Pour la DAP (entrée en L1, L2 ou école d'architecture), le niveau minimum est le DELF B2 (Arrêté du 18 janvier publié au *Journal officiel de la République française*, n° 0030 du 5 février 2008, page 2206) ou le DALF (C1 ou C2) qui exemptent également de tout test linguistique pour l'entrée à l'université française. www.ciep.fr/delfdalf/
N.B. Le niveau demandé peut varier en fonction des demandes des établissements et/ou des programmes d'études.

→ Descriptif des épreuves du DELF : www.ciep.fr/delfdalf/presentation-epreuves-delf.php

→ Descriptif des épreuves du DALF : www.ciep.fr/delfdalf/presentation-dalf.php

• Note minimale requise par épreuve : 5/25 • Note totale sur 100 • Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100

→ Où s'inscrire et se renseigner sur les tarifs?

1 000 centres d'examen sont répartis dans 164 pays. Les inscriptions se font directement dans les centres d'examen (lycées, écoles de langues, centres universitaires, instituts, Alliances françaises...). Le coût de l'inscription au diplôme est fixé par chaque centre d'examen agréé par la Commission nationale et variable selon les pays. Pour s'inscrire et connaître les tarifs, contactez le centre d'examen de votre choix dans votre pays ou en France (DELDF-DALF).

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) dispense des préparations aux certifications DELF (A1, A2, B1, B2 en 30 heures pour chaque niveau) et au DALF (B1, B2, C1, C2 en 30 heures pour chaque niveau) : www.cned.fr/vie-active/formation-professionnelle/fle

Centres agréés DELF/DALF :

- dans votre pays, l'annuaire des centres de passation : www.ciep.fr/delfdalf/annuaire_centres.php
- en France, la liste des centres de passation : www.ciep.fr/delfdalf/docs/liste_centres_fr.pdf



Les autres certifications de compétence linguistique

D'autres certificats (Alliance française) et diplômes (CCIP, diplômes d'université) de compétence en langue française sont reconnus par les établissements ; l'étudiant étranger doit toujours vérifier la reconnaissance par l'établissement où il souhaite s'inscrire.

Les certifications de l'Alliance française, présentes au niveau national et international, ont une reconnaissance européenne ALTE (*The Association of Language Testers in Europe*). Le DHEF (*Diplôme de hautes études françaises*) correspond au niveau C2 du Cadre européen commun de références pour les langues. www.alliancefr.org

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) propose un ensemble de Diplômes de français professionnel (DFP). Les DFP niveaux A2 et B1 du CECRL certifient une compétence de base en français et attestent que le candidat peut comprendre et s'exprimer dans des situations simples et habituelles de la vie sociale et professionnelle. 3 DFP affaires (niveaux B2, C1 et C2 du CECRL) sont tournés vers le monde de l'entreprise et 6 DFP concernent différents domaines de spécialité : secrétariat, tourisme et hôtellerie, scientifique et technique (niveau B1 du CECRL), juridique et médical (B2). www.fda.cciip.fr/examens

L'université

Les diplômes d'université (DU) sanctionnent différents niveaux de maîtrise du français avec des équivalences au CECRL : Diplôme universitaire d'études françaises (DUEF, de A1 à C2), Diplôme universitaire avancé d'études (DUAE), Diplôme d'études françaises (DEF, niveau B2 avancé), Diplôme universitaire de langue française (DULF pour tous les niveaux), Diplôme universitaire supérieur d'études françaises (DUSEF).

L'Association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) développe des diplômes d'université spécifiques aux centres universitaires : Certificat pratique d'études françaises (CPLF, niveaux B1 seuil et B2 avancé), Diplôme d'études françaises (DEF, niveau B2 avancé), Diplôme approfondi d'études françaises (DAEF, niveau C2 maîtrise), Diplôme supérieur d'études françaises (DSEF, niveaux C1 autonome et C2 maîtrise) et désormais les 6 Diplômes universitaires d'études françaises (DUEF) de A1 à C2. www.campus-fle.fr

Certains diplômes d'université sont adaptés aux parcours diplômant en français diplomatique et des relations internationales, commerce, communication et négociation en français, études économiques et de gestion, langue et civilisation françaises, littérature et sciences humaines (SELFEE de l'Université Paris IV-Sorbonne). D'autres diplômes sont enfin proposés par des établissements privés, comme le Diplôme universitaire de langue et de culture française (DULCF de l'Université catholique de Lyon).

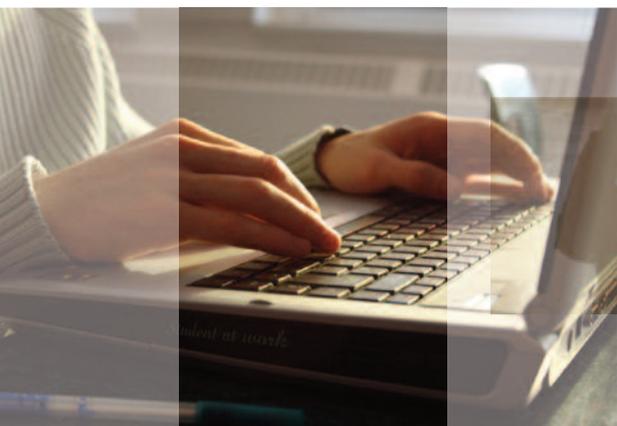
→ Le diplôme d'université de Français sur objectifs universitaires (FOU) préparant aux études à l'Université

Deux niveaux de recrutement sont proposés :

- le Baccalauréat ou un équivalent pour une préparation à l'entrée en Licence ;
- la Licence ou l'équivalent de 3 années supérieures pour une préparation à l'entrée en Master.

Le choix d'une option est effectué en fonction du projet d'études supérieures de l'étudiant : Lettres et sciences humaines, Management, Sciences exactes et expérimentales, Sciences juridiques et économiques, Tourisme et hôtellerie internationale.

N.B. *Les diplômes d'université (DU) sont des diplômes d'établissements et non des diplômes nationaux. Les étudiants étrangers doivent auparavant se renseigner sur le coût d'inscription et toujours vérifier que l'établissement, dans lequel il souhaiterait s'inscrire à l'issue de la formation, reconnaît le DU visé.*



L'évaluation en langue française des étudiants non francophones

les niveaux de référence des épreuves obligatoires

CECRL Conseil de l'Europe		DELFDALF Validité définitive	Test de connaissance du français (TCF) Validité : 2 ans		Test d'évaluation de français (TEF) Validité recommandée : 1 an		Nombre d'heures d'apprentissage (approximatif)
Utilisateur expérimenté	C2	DALF C2	Supérieur avancé	Niveau 6 600 à 699	Maîtrise complète	Niveau 6 834 à 900	Variable
	C1	DALF C1		Supérieur		Niveau 5 500 à 599	
Utilisateur indépendant	B2	DELFB2	Intermédiaire avancé		Niveau 4 400 à 499	Maîtrise générale	Niveau 4 541 à 698
	B1	DELFB1		Intermédiaire	Niveau 3 300 à 399		Maîtrise limitée
Utilisateur élémentaire	A2	DELFA2	Élémentaire avancé		Niveau 2 200 à 299	Maîtrise des structures de base	Niveau 2 204 à 360
	A1	DELFA1		Élémentaire	Niveau 1 100 à 199		Connaissance basique

Source : MAEE/DGMDP/Sous-direction de la diversité linguistique et du français, CIEP, CCIP

Les dispenses d'évaluation en langue française

Il existe des cas de dispense pour :

- les titulaires du baccalauréat français, du baccalauréat international ou européen et du baccalauréat franco-allemand ;
- les ressortissants des États où le français est langue officielle : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Mali, Niger, Rép. Démocratique du Congo, Sénégal, Togo ;
- les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle : Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Haïti, Madagascar, Mauritanie (sauf filière arabophone), Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu. Pour être dispensés du TCF pour la DAP, les candidats doivent avoir effectué leurs études secondaires en totalité dans un établissement de langue française ;
- les étudiants issus des sections bilingues francophones ;
- les ressortissants des États où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français ;
- les candidats partant dans le cadre d'un programme arrêté par accord inter-gouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire ;
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé ;
- les enfants de diplomates en poste en France ;
- dans certains cas pour les étudiants partant suivre des programmes enseignés intégralement en anglais : www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/programs_taught_english/programs.html

Les candidats citoyens des pays de l'Espace économique européen et de la Suisse sont dispensés de la procédure d'admission préalable (DAP) et peuvent présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix. Pour les classes préparatoires aux Grandes Écoles, Instituts universitaires de technologie (IUT), Instituts universitaires professionnalisés (IUP) ou en Sections de techniciens supérieurs (STS), la procédure de pré-inscription auprès des établissements concernés en passant par l'admission post-bac sur le site Internet admission-postbac, est obligatoire.

Les étrangers, futurs titulaires ou titulaires du baccalauréat français passé à l'étranger, européen, franco-allemand, et à partir de juillet 2011 pour les titulaires des baccalauréats franco-espagnol *Bachibac* et franco-italien *Esabac*, doivent aussi procéder à une pré-inscription : www.admission-postbac.fr

Les pays de l'Espace économique européen (EEE) :

- Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Islande, Norvège, Liechtenstein.



Les centres, écoles et départements universitaires de français langue étrangère

Un nombre important de centres et d'écoles proposent en France, avec différents statuts (association, privé, universitaire), des cours de français langue étrangère, mais aussi plusieurs spécialités, des séjours linguistiques, des préparations aux diplômes et aux tests dont ils peuvent être également centres de passation. Ils peuvent être membre d'un réseau (Alliances françaises, ADCUEFE, Groupement FLE, universités et instituts catholiques, Souffle, Unosel), être labellisés Qualité FLE, et avoir des partenariats avec des universités françaises et étrangères. Pour les Sciences de l'ingénieur, l'EPF Écoles d'ingénieurs généraliste et l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie (ESTP) est le seul centre privé labellisé Qualité FLE et *European Language Label* de la Commission européenne. Il propose des cours spécialement adaptés à un public d'élèves ingénieurs. www.epf.fr/html_gb/foreign/fle.html#programas

Un label ministériel : Qualité français langue étrangère



Le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication ont été à l'initiative de ce label en 2006. La mise en œuvre a été réalisée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Il publie chaque année un répertoire annuel qui présente les centres en France labellisés "Qualité français langue étrangère" (77 centres labellisés en juillet 2009). www.qualitefle.fr

Les groupements et réseaux professionnels

- **ADCUEFE**, l'Association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers, regroupe 38 centres de français langue étrangère, basés dans des universités françaises, qui proposent des cours de français aux étudiants et professeurs étrangers. Les experts du réseau ADCUEFE réalisent chaque année des missions (audit et conseil sur les dispositifs curriculaires, ingénierie de la formation en langues et de l'éducation) pour le compte du réseau français à l'étranger, ainsi que pour les départements d'études françaises d'universités étrangères. www.campus-fle.fr

- **Alliance Française**

Fondée en 1883, l'Alliance Française est aujourd'hui un réseau de 1 072 associations implantées dans 130 pays diffusant la langue et la culture françaises auprès de tous les publics. L'Alliance française de Paris, ainsi que les différents comités des Alliances implantés en France dans plusieurs régions, accueillent chaque année des étudiants venus de tous les pays. Sur le site de la Fondation Alliance française, un annuaire de toutes les Alliances françaises dans le monde est consultable : www.fondation-alliancefr.org

- **CELAF, Centre de langue française**

Le Centre de langue française de la Direction des relations internationales de l'enseignement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) est membre d'ALTE depuis mai 2010. Il intervient dans les domaines de l'évaluation en langue française, de la formation et de la certification en français langue professionnelle. Il développe des outils d'évaluation en français général (le TEF, le TEFAQ) et des certifications en français de spécialité (10 diplômes de français professionnel) avec un réseau de plus de 1 000 centres agréés. www.fda.ccip.fr

- **CIEP, Centre international d'études pédagogiques**

Créé en 1945, le Centre international d'études pédagogiques est un établissement public des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Membre d'ALTE, il se divise en deux pôles d'activités : l'éducation (enseignement général, supérieur et professionnel ; reconnaissance des diplômes) et les langues : langue française, langues et mobilité, évaluation et certifications dont le TCF, le DELF et le DALF. www.ciep.fr

- **FIPF, Fédération internationale des professeurs de français**

La FIPF rassemble plus de 70 000 enseignants, regroupés dans 165 associations, dont quelques fédérations nationales. Avec différents partenaires, ministères français, canadiens, québécois, et belges, elle contribue par ses actions à la diffusion du français et des cultures francophones. Tous les quatre ans, la FIPF organise un congrès mondial auquel sont invités les professeurs de français et les partenaires institutionnels qui soutiennent son action. www.fipf.info

- **Groupement FLE**

Depuis 1994, le Groupement FLE réunit des professionnels du français langue étrangère de 33 écoles. Il a créé son propre référentiel de qualité FLE basé sur l'information et l'accueil, une pédagogie en relation avec le CECRL, les obligations légales en matière de sécurité et de droit du travail. www.groupement-fle.fr

- **SOUFFLE, Groupement professionnel des organismes de français langue étrangère**

19 centres de langue française qui sont tous labellisés Qualité FLE. www.souffle.asso.fr

- **UNOSEL, Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et des écoles de langues**

Fédération d'organismes créée en 1978, regroupe 70 membres, dont 8 écoles de français langue étrangère qui proposent des cours de français général, d'approche de l'économie, de la culture et de la civilisation françaises. www.unosel.com

Plus d'informations

- "Anciens étudiants étrangers : les Clubs France, relais francophiles et réseaux", *Les Notes de CampusFrance*, mars 2010, n° 20, 4 p. : http://editions.campusfrance.org/notes/NOTE_CAMPUSFRANCE_20.pdf
- Arrêté du 3 mai 2007 portant reconnaissance du test d'évaluation du français (TEF) : http://www.fda.ccip.fr/documents/pdf/tef/arrete_men_2007.pdf
- Europass : Niveaux européens de langues de la Commission Européenne - Grille d'autoévaluation : <http://europass.cedefop.europa.eu/LanguageSelfAssessmentGrid/fr>
- "Visas étudiants, visas scientifiques", *Les Notes de CampusFrance*, juin 2010, n° 23, 12 p. : http://editions.campusfrance.org/notes/note_campusfrance_23.pdf

Sites de références :

- Abréviation des diplômes : www.qualitefle.fr/Abreviation.aspx/
- ADCUEFE, Association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers : www.campus-fle.fr
- Agence de promotion du FLE : www.groupement-fle.fr
- ALTE, *The Association of Language Testers in Europe* : www.alte.org
- Apprendre le français en France : www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/n_accueil_fle.asp
- Apprendre TV, le français avec TV5 Monde : www.apprendre.tv
- Asdifle, Association de didactique du français langue étrangère : www.asdifle.org
- AUF, Agence Universitaire de la Francophonie : www.auf.org
- CCIP, Chambre de commerce et d'industrie de Paris : www.ccip.fr
- CECRL, Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe : www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf
- CELAF, Centre de langue française de la CCIP : www.fda.ccip.fr
- CIEP, Centre international d'études pédagogiques : www.ciep.fr
- CNED, Centre national d'enseignement à distance : www.cned.fr/vie-active/formation-professionnelle/fle/
- DELF, Diplôme d'études en langue française – DALF, Diplôme approfondi de langue française : www.ciep.fr/delfdalf/
- DFP, Diplôme de français professionnel : www.fda.ccip.fr
- FIPF, Fédération internationale des professeurs de français : www.fipf.info/
- Fondation Alliance française, réseau des Alliances françaises dans le monde : www.fondation-alliancefr.org
- Forum mondial HERACLES, Hautes études et recherches pour les centres de langues de l'enseignement supérieur : www.forumheracles.org
- FOU, Français sur objectifs universitaires : <http://cuef.univ-perp.fr>
- *Le Français dans le monde*, revue de la fédération internationale des professeurs de français langue étrangère : www.fdlm.org
- *Franc-Parler*, portail de la communauté mondiale des professeurs de français : www.francparler.org
- GERFLINT, Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale : <http://gerflint.eu>
- OIF, Organisation internationale de la Francophonie : www.francophonie.org
- Répertoire de centres de français langue étrangère en France : www.qualitefle.fr
- RFI, Radio France internationale : www.rfi.fr
- Study French in Paris – Winter and Summer language programmes - Cours de FLE pour élèves ingénieurs : www.epf.fr/html_gb/foreign/fle.html#programs/
- TCF, Test de connaissance du français : www.ciep.fr/tcf/
- TCF pour la demande d'admission préalable (DAP) : www.ciep.fr/tcfdap/
- TEF, Test d'évaluation du français : www.fda.ccip.fr/tef/
- TEFAQ, Test d'évaluation du français adapté au Québec : www.fda.ccip.fr/tef/tefaq/
- TV5 Monde, Première classe : www.tv5monde.com/premiereclasse

BON À SAVOIR

- Les tests et diplômes de français langue étrangère permettent d'attester du niveau de la maîtrise du français pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, au niveau Licence et Master.
- De nombreuses écoles de langues, les Alliances françaises, des départements de français d'université, les Instituts culturels, etc., en France ou à l'étranger, proposent des formules rapides de familiarisation avec les tests de français langue étrangère (TCF, TEF). Les examens du DELF et du DALF demandent une préparation plus structurée et mieux planifiée, mais garantissent un bon niveau de français pour des diplômes acquis à vie.
- Choisir une préparation en France des tests ou diplômes de français langue étrangère assure des scores plus élevés et de plus grandes chances de réussite grâce à l'immersion culturelle et linguistique.
- L'obtention du niveau B1 ou B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est souhaitable pour des études dans l'enseignement supérieur français, en particulier pour les filières de sciences humaines et sociales. Un niveau supérieur C1 ou C2 peut être parfois demandé par certains établissements dans certains domaines comme les sciences politiques.

www.campusfrance.org

Le catalogue en ligne de l'agence CampusFrance présente toutes les formations du niveau Licence au niveau Doctorat et propose un annuaire des programmes de bourses

- [campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)> **Trouvez votre formation**
 - Niveau L à M : un moteur de recherche par niveau et par domaine permet de trouver tous les diplômes et établissements de la spécialité.
 - Niveau Doctorat, l'annuaire des écoles doctorales propose une recherche spécifique.
 - Une recherche dédiée aux programmes enseignés en anglais>Programs Taught in English.
- [campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)> **Financez vos études**
CampusBourse, l'annuaire des programmes de bourses

